

APPEL À MICRO-PROJETS À IMPACT LOCAL ET RENFORCANT LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE DES FEMMES ET LEUR AUTONOMISATION

Dans le cadre de l'Initiative Femmes et Climat, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), avec le soutien de la Principauté de Monaco, lance un appel adressé aux femmes de l'espace francophone visant à recueillir des micro-projets/innovations contribuant notamment à la résilience des femmes et de leurs communautés face aux effets des changements climatiques.

1- Contexte

Les changements climatiques font partie des plus grands défis de notre siècle et affectent tant les hommes que les femmes à divers degrés. Selon différentes études, les femmes sont plus vulnérables que les hommes, parce qu'elles représentent la majorité des pauvres dans le monde et dépendent davantage des ressources naturelles qui sont menacées. Il y a entre autres le fait qu'elles aient moins accès que les hommes aux ressources comme la terre, les crédits, les intrants agricoles, les structures de prise de décision, la technologie, la formation.

Les changements climatiques affectent déjà considérablement leur économie et leur vie, dans certains pays. Selon les experts, l'action climatique sous l'Accord de Paris doit urgemment réduire les émissions de gaz à effet de serre de 45 % d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 2010 et **renforcer les capacités d'adaptation et la résilience des populations vulnérables**, face aux effets des changements climatiques déjà réels par endroit.

Les femmes ne doivent pas être regardées seulement comme des victimes des changements climatiques, mais elles doivent être placées au centre de l'action d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce sens, l'IFDD comptant faire de l'égalité homme-femme un outil de lutte contre les changements climatiques a lancé une Initiative femmes et climat, qui met en œuvre plusieurs activités depuis 2016. Cette initiative est en phase avec les termes de l'Accord de Paris qui invite les parties prenantes à mieux intégrer les femmes et les questions de genre dans la planification de l'action climatique.

2- Modalités de l'appel à projets

L'appel à projets vise à valoriser la contribution des femmes à la lutte contre changements climatiques. Il vise également à mettre en exergue la place importante qu'elles peuvent jouer dans la quête de solutions d'adaptation et de résilience face aux effets des changements au sein de leurs communautés.

Cet appel s'adresse aux femmes de la société civile et du secteur public (collectivités territoriales).

Les projets doivent concerner l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- Pratiques résilientes dans le secteur agricole
- Restauration des sols et séquestration du carbone
- Technologies et accès à l'eau potable dans les communautés impactées
- Pêche
- Élevage

- Transport
- Accès à l'énergie (énergies renouvelables...)
- Sécurité alimentaire
- Système de surveillance et d'alerte précoce
- Toute innovation pertinente
- Tout autre sujet pertinent en lien avec le thème

Le projet doit répondre à des besoins associés aux effets des changements climatiques dans une communauté et **contribuer à l'autonomisation des femmes bénéficiaires** et indirectement à l'amélioration des conditions de vie de leurs communautés.

Conditions à respecter

- Le projet doit être mené par une organisation de la société civile (association, coopérative, etc.) ou une collectivité territoriale légalement enregistrée ou reconnue dans l'un des 88 États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie et disposant obligatoirement d'un compte bancaire au nom de l'organisation;
- Le projet doit être mis en œuvre dans au moins l'un des 88 États et gouvernements membres ou observateurs de la Francophonie;
- Le projet doit avoir des résultats visibles, rapides (durée de mise en œuvre de 6 mois maximum) et qui changent concrètement la vie des populations. Les voyages, les publications, les formations ou les frais de fonctionnement ou de gestion ne sont pas financés dans le cadre de cette initiative;
- La demande de financement ne doit pas dépasser 15 000 euros ;
- Le projet doit être soumis avant le 15 août 2019;
- Toutes les activités clés du projet doivent être réalisées au plus tard le 30 mars 2020;
- Le projet proposé doit inclure un apprentissage actif qui renforce les compétences pratiques, l'appropriation et la pérennisation des acquis positifs du projet par les parties prenantes locales.

Comment soumettre le projet ?

Inscrivez sans plus attendre votre projet sur la [plateforme Objectif2030](#). Il suffit tout simplement de vous créer un compte sur la plateforme (ou de vous connecter avec un compte existant), puis de vous rendre sur la page "Actions" et de suivre les instructions affichées.

Nous vous invitons à suivre la vidéo ci-après qui vous montre comment créer un compte et poster un projet sur la plateforme Objectif 2030, <https://www.youtube.com/watch?v=viVm8GnF7V0>

3- Échéancier

La date limite pour soumettre les projets sur la plateforme est le 15 août 2019 et les projets retenus seront annoncés en septembre (estimation).

		M	J	J	A	S	O	N	D
Lancement et Recueil des projets	Activités et suivi								
	Lancement de l'appel à contribution			21					
	Recueil des projets (date limite)				15				

Examen des projets et résultats	Sélection des projets soumis				30				
	Publication des résultats					25			

NB : Certains des projets soumis pourraient être sélectionnés pour bénéficier de financement **en 2020, 2021 et 2022**, dans les conditions similaires à ceux soutenus en 2019.